

Arrondissement de  
Sélestat-Erstein

Nombre de conseillers élus :

11

Conseillers en fonction :

11

Conseillers présents :

11



## Conseil Municipal

de la

### COMMUNE DE TRIEMBACH-AU-VAL

28<sup>ème</sup> séance du 04 février 2025

A la Mairie de Triembach-au-Val à 19h30

Convocation du 24/01/2025

Sous la présidence de  
Sont présents :

M. le Maire : Gérard DEBAUCHEZ  
MMES et M. les adjoints : Martine ZENNER, Maryline DELSART,  
Alain KAMMERER  
Mme et MM. les Conseillers :  
Jean-Marc BIEHLER, Bernard GUTH, Ghislaine KLINGLER,  
Michel TOURNEUR, Jean-Louis GRELIER, Jean-Claude  
WENDLING, Roger JOST.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.  
M. le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous.

## ORDRE DU JOUR

1. NOMINATION SECRETAIRE DE SEANCE
2. APPROBATION COMPTE-RENDU RÉUNION PRÉCÉDENTE
3. ONF – TRAVAUX FORESTIERS ET ETAT PREVISIONNEL DES COUPES 2025
4. PERSONNEL : CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> classe
5. SIGNATURE CONVENTION POUR ENFOUISSEMENT RESEAU HT
6. DIVERS

### DCM – 2025/195 : NOMINATION SECRETAIRE DE SEANCE

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ NOMME M. Jean-Claude WENDLING, secrétaire de séance.

**DCM – 2025/196 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU REUNION PRECEDENTE**

Le compte-rendu de la séance du 02 décembre 2024, figurant en annexe, dont copie conforme a été transmise à l'ensemble des membres du conseil municipal, est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**DCM – 2025/197 :****ONF – TRAVAUX FORESTIERS ET ETAT PREVISIONNEL DES COUPES 2025**

L'agent ONF Olivier SEYLLER de l'Unité Territoriale du Val de Villé présente aux conseillers le programme des travaux d'exploitation, l'état prévisionnel des coupes et le programme des travaux patrimoniaux ainsi que les sommes proposées pour l'exercice 2025

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** l'état prévisionnel des coupes et des travaux d'exploitation présenté par l'OFFICE NATIONAL DES FORETS en forêt communale de Triembach-au-Val pour l'exercice 2025
- **APPROUVE** le bilan net prévisionnel s'élevant à **17.700,00 € HT**
- **APPROUVE** le programme de travaux patrimoniaux de maintenance, sylvicole et d'infrastructure et d'assistance pour **13.320,00 € HT**
- **DELEGUE** le Maire pour signer les documents y afférents et pour approuver par la voie de convention ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal.
- **DECIDE** pour l'année 2025, de proposer une vente de bois à l'amiable en priorité aux habitants, suivie de l'adjudication habituelle si besoin

Les crédits correspondants à ces programmes seront inscrits au budget primitif 2025

**DCM-2025/198 :****PERSONNEL : Crédit poste Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** décide, à l'unanimité :

- la création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique Principal, 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet, à raison de 25/35<sup>ème</sup>, à compter du 11 mars 2025, pour les fonctions d'agent communal

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article L332-3<sup>o</sup>du Code Général de fonction publique.

Dans ce cas, La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 446, indice majoré : 397

La durée de l'arrêté d'engagement est fixée à trois ans, renouvelable 1 fois sous réserve de la publication de la vacance du poste.

**DCM – 2025/199 : SIGNATURE DE CONVENTIONS DE SERVITUDE AVEC ENEDIS**

Dans le cadre du projet d'enfouissement du réseau aérien haute tension, Enedis prévoit de poser un câble haute tension souterrain, sur une parcelle privée dont la commune de Triembach-au-Val est propriétaire (Section 01 – parcelle n° 121)

Pour ce type d'ouvrage sur un terrain privé une convention de servitude doit être signée.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE M. le Maire à signer avec ENEDIS la convention pour la pose d'un câble haute tension sur la parcelle n° 121 en section 01.

**DCM – 2025/200 : DIVERS****A. INFORMATIONS de M. le MAIRE**

M. le Maire :

- Fait part, dans le cadre des compétences déléguées par le Conseil Municipal du 20.05.2020, de la déclaration d'intention d'aliéner concernant :
    - la cession dans la commune qui a été soumise au droit de préemption urbain : Section 2, parcelles 1/9, au 69 rue des Guerriers
  - Rappelle que notre village accueillera les deux communes sœurs dans le cadre du Knowlifest qui aura lieu le dimanche 07 septembre prochain.
- Il propose de prévoir une réunion de la Commission et des membres du Conseil afin de réfléchir à l'organisation de cette journée.

**B. INTERVENTIONS DES CONSEILLERS**

Martine Zenner informe le Conseil que 2 ateliers de mise en peinture des décos de Pâques réalisées par notre agent communal, auront lieu à l'étage de la salle des fêtes, les 15 et 22 février prochains.

Lu et approuvé  
Pour copie conforme

Triembach-au-Val, le 05 février 2025

Le Maire :

Gérard DEBAUCHEZ



Le secrétaire de séance :

M. Jean-Claude WENDLING

Envoyé en préfecture le 06/02/2025

Reçu en préfecture le 06/02/2025

Publié le

ID : 067-216704932-20250204-DEL20250402-DE

Legege  
Legege